

**MINISTRE DE LA SOLIDARITE,  
DE L'ACTION HUMANITAIRE ET  
DE LA RECONSTRUCTION DU NORD**



**PUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple - Un But - Une Foi**

# **STRATEGIE NATIONALE DE GESTION DES PERSONNES DEPLACEES INTERNES ET DES RAPATRIES**

**mai 2015**

## TABLE DES MATIERES

I.	Contexte/Justification : .....	1
II.	Les objectifs : .....	2
	<b>2.1. Objectif général :</b> .....	2
	<b>2.2. Objectifs spécifiques :</b> .....	2
III.	Actions prioritaires : .....	3
V.	Moyens de mise en œuvre : .....	5
	<b>5.1 Cadre institutionnel :</b> .....	5
	<b>5.2 Cadre de coordination :</b> .....	5
VI.	Suivi évaluation : .....	6
VII.	Le plan d'actions : .....	7

## **I. Contexte/Justification :**

Le Mali est un pays continental avec une superficie de 1.241.238 km<sup>2</sup>, situé dans la zone soudano- sahélienne de l'Afrique de l'Ouest. Il partage 7000 km de frontière avec l'Algérie au nord, le Niger et le Burkina Faso, à l'est, la Côte d' Ivoire et la Guinée au sud, le Sénégal et la Mauritanie à l'ouest. Sa population totale est estimée à 16.317.996 personnes en 2012.

La crise politico-militaire complexe et les conflits armés dans le nord que le Mali a connu, a conduit à une occupation temporaire d'une partie du pays et le mouvement massif de populations de ces régions vers les pays voisins (Niger, Mauritanie, Algérie et Burkina Faso) et à l'intérieur du pays (personnes déplacées internes - PDI).

Avec le retour à l'ordre constitutionnel normal ; la signature des accords préliminaires de Ouagadougou et la tenue des pourparlers inclusifs d'Alger entre le Gouvernement du Mali et les groupes armés, les personnes déplacées et les réfugiés ont commencé à retourner dans leur lieu d'origine. Ces personnes retournées vivent dans une précarité alimentaire et économique, malgré les efforts fournis par le Gouvernement et ses partenaires par la mise en œuvre de programmes d'urgence au Nord. Une grande majorité des personnes déplacées ont indiqué un fort désir de rentrer chez elles, une fois que les conditions seront en place.

Avec l'occupation de la partie nord du pays, une partie des infrastructures des secteurs sociaux de base et ceux du développement a été détruite.

Les réfugiés sont estimés à 167.927, dont 49 975 au Burkina Faso, 69 198 en Mauritanie et 50 000 au Niger. A la date du 20 février 2014, le gouvernement malien a enregistré le retour de 21.454 personnes tandis que le HCR dans les pays d'asile confirme le départ des camps et sites de réfugiés de 7.143 Maliens à la même date. Au 30 novembre 2014, environ 35.232 réfugiés des pays voisins sont déjà rentrés dans leurs zones d'origine.

Selon l'OIM, on compte 377.502 personnes déplacées au 20 février 2014 au Mali. Pour la plupart, ces personnes se sont déplacées lors des événements de 2012. Les personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) sont estimées à 199.575 réparties dans l'ensemble des régions du pays et 196.146 PDI sont retournées dans les régions de Gao (105.533) et Tombouctou (90.613). A la date du 31 décembre 2014, selon la CMP, environ 360568 personnes déplacées sont rentrées dans leurs zones d'origine. (à revoir avec l'OIM)

La réinsertion socio-économique des rapatriés et des personnes déplacées contribue de façon significative au processus global de pacification des régions du Nord du Mali, car la stabilisation et la reprise d'une vie normale de ces groupes de population sont de nature à prévenir de nouvelles tensions et à guérir des blessures sociales laissées ouvertes par le conflit.

Ainsi, l'adoption d'une stratégie nationale de réinsertion socio-économique des populations affectées par le conflit en général et les rapatriés et les PDI s'avère indispensable. Il faut désormais transformer certains défis en des opportunités en faveur de la stabilisation et du développement durable des régions du Nord.

La volonté de réinsertion socio-économique des populations affectées par le conflit a été affichée par le gouvernement à travers la mise en œuvre d'un programme d'urgence pour les régions du Nord et la mise en place d'un Ministère en charge de l'action humanitaire.

Le Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord (MSAHRN) dans ses missions de coordination des interventions à caractères humanitaire a perçu la nécessité d'une synergie des actions des différents intervenants (acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux) impliqués dans le processus de retour.

Avec l'amélioration graduelle des conditions sécuritaires, environ 360.568<sup>1</sup> personnes déplacés et 35.232<sup>2</sup> réfugiés des pays voisins sont déjà rentrés dans leurs zones d'origine, où ils font face à la reconstruction de leurs vies, leurs maisons, et leurs communautés dans un environnement sécuritaire et socioéconomique qui reste fragile, avec un accès humanitaire restreint et quelques fois avec des problèmes de protection.

Ainsi en février 2014, la communauté humanitaire des pays du Sahel, comprenant le Mali, le Burkina Faso, le Cameroun, le Tchad, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal et la Gambie, lança un Plan de Réponse Stratégique pour faire face à la crise humanitaire dans la région, où il est prévu que pendant les prochains trois ans plus de 20 million de personnes seront en besoin d'assistance humanitaire. Le plan préconise des interventions de sécurité alimentaire d'urgence ; de protection face aux conflits et aux violences ; de renforcement des mécanismes de résilience familiaux et communautaires ; et le soutien aux solutions à long terme pour les déplacés et les réfugiés.

Aussi, avec la signature des accords tripartites avec la république du Niger (le 03 mai 2014), la république du Burkina Faso (le 09 janvier 2015), la signature du protocole de facilitation entre le MSAHRN et le HCR pour le retour volontaire et les avancées constatées dans les pourparlés inclusifs d'Alger, on constate une volonté affichée des réfugiés maliens de rentrer au Pays.

Face à cette situation, il est apparu nécessaire d'élaborer une stratégie nationale de gestion des PDI et des Rapatriés avec l'implication de tous les acteurs.

## **II. Les objectifs :**

### **2.1. Objectif général :**

L'objectif général est de contribuer à la stabilisation post-conflit par le biais de la réinsertion socioéconomique des populations affectées par le conflit, afin de créer un environnement favorable au développement durable du pays.

### **2.2. Objectifs spécifiques :**

- Recueillir les données sur les risques et les vulnérabilités des populations en évaluant les besoins, en les analysant et en intégrant les résultats dans la programmation humanitaire et de développement ;
- Fournir aux personnes en situation d'urgence une assistance coordonnée et intégrée, nécessaire à leur survie.
- Assurer la réinsertion socio économique des PDI et rapatriés en renforçant la cohésion sociale ;
- Renforcer la résilience des populations vulnérables à faire face aux chocs en répondant aux signaux d'alerte de manière anticipée, réduisant la durée du relèvement post-crise ;

---

<sup>1</sup> Source : CMP à la date du 31 décembre 2014

<sup>2</sup> Source : CNCR à la date du 30 novembre 2014

### III. Actions prioritaires :

Objectifs	Actions prioritaires
<p>1. Recueillir les données sur les risques et les vulnérabilités des populations en évaluant les besoins, en les analysant et en intégrant les résultats dans la programmation humanitaire et de développement :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer la présence de l'Etat et des acteurs humanitaires dans les zones potentielles de retour,</li> <li>• rendre opérationnel les mécanismes de recensement des rapatriés dans les zones de passage et de retour,</li> <li>• intensifier et rationaliser le suivi (monitoring) de protection, de retour et la situation aux frontières et les points d'entrée en se focalisant sur les questions qui conditionnent le retour des déplacés et des réfugiés ; et sur les problèmes urgents auxquels font face les retournés et les rapatriés ;</li> <li>• dissémination d'informations sur les zones de retour par radio et d'autres moyens de communication,</li> <li>• prendre des mesures appropriées et faire le plaidoyer auprès des acteurs concernés en vue d'une amélioration progressive des conditions de sécurité et d'accès à l'assistance humanitaire et aux projets de relèvement communautaire dans toutes les zones de retour des réfugiés et des déplacés,</li> <li>• renforcer le mécanisme de collecte de données sur les rapatriés,</li> <li>• appuyer la mise en place de la base de données du département.</li> </ul>
<p>2. Fournir aux personnes en situation d'urgence une assistance coordonnée et intégrée, nécessaire à leur survie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• appui à la mise en place des mécanismes qui seront désignés par le gouvernement pour gérer le retour et la réintégration de manière inclusive à la base, en prenant en compte des besoins des communautés. Ces mécanismes assureront la coordination entre les communautés, l'administration, les services techniques, les humanitaires, la société civile et les acteurs du développement dans tout le processus de gestion du retour et de la réintégration.</li> <li>• mise en place des espaces communautaires dans chaque commune de retour. Ceux-ci serviront comme centres de réception pour les rapatriés et les retournés ; comme lieu de rencontres intercommunautaires ; comme lieux de médiation et de conseil juridique aux populations ; comme lieux d'enregistrement et de sensibilisation sur les dangers des mines ; et comme bureaux pour la mise en œuvre et la coordination des activités humanitaires,</li> <li>• fournir de l'assistance alimentaire et des articles non alimentaires,</li> <li>• apporter un soutien médical et psycho social,</li> <li>• fournir des kits scolaires,</li> <li>• mettre en place des actions de prévention et de gestion des Violences Basées sur le Genre (VBG).</li> </ul>

<p>3. Assurer la réinsertion socio économique des PDI et rapatriés en renforçant la cohésion sociale .</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer le dialogue intercommunautaire ; les capacités de médiation au niveau local ; les projets communautaires de renforcement de la cohésion sociale,</li> <li>• mettre en place des projets communautaires à impact rapide dans les secteurs de développement,</li> <li>• appui à la réhabilitation et à la reconstruction des abris,</li> <li>• octroi des documents administratifs,</li> <li>• appui à la réparation de dommages,</li> <li>• renforcer les capacités des communautés (formation, gestion des conflits, .....).</li> <li>•</li> </ul>
<p>4. Renforcer la résilience des populations vulnérables à faire face aux chocs en répondant aux signaux d’alerte de manière anticipée, réduisant la durée du relèvement post-crise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre en place des structures d’accueil dans les zones de retour,</li> <li>• sécuriser les structures d’accueil et assurer la protection des rapatriés,</li> <li>• réhabiliter et renforcer les services sociaux de base,</li> <li>• organiser et renforcer les capacités des communautés,</li> <li>• développer des AGR et de l’emploi en faveur des populations vulnérables,</li> </ul> <p>soutenir la production agricole, l’élevage, l’artisanat et le Commerce.</p>

#### IV. Activités prioritaires :

##### 4.a. Domaine de la protection :

- Appui à la mise en place et au fonctionnement des mécanismes de gestion du retour et de la réintégration au niveau local,
- Elaboration du cadre légal pour le rapatriement volontaire des réfugiés et pour les solutions durables en faveur des rapatriés et déplacés internes,
- Assistance aux réfugiés maliens candidats au rapatriement spontané,
- Gestion de l’information et analyse en profondeur des facteurs qui affectent les décisions concernant le retour, la relocalisation et l’intégration locale,
- Etablissement d’une présence dans les zones principales de retour des réfugiés maliens,
- Renforcement de l’Etat de droit en faveur des rapatriés,
- Renforcement des capacités des communautés pour la gestion des conflits,
- Sensibilisation sur le danger des mines et des Explosifs Rémanents de Guerre,
- Prévention des violences basées sur le genre et appui aux victimes.

#### **4.b. Domaine de la réintégration :**

- Assistance d'urgence aux populations sur la base de la vulnérabilité,
- Initiation d'activités génératrices de revenus pour les groupes vulnérables,
- Réalisation des infrastructures sociales de base
- Prévention du VIH/SIDA et appui aux personnes vivant avec le VIH/SIDA,
- Assistance en abri,
- Réalisation de projets, pour une durée de cinq ans, de renforcement de la cohésion sociale et de relance communautaire,
- Réalisation de projets à Haute Intensité de Main d'œuvre.

### **V. Moyens de mise en œuvre :**

#### **5.1 Cadre institutionnel :**

Le Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord est la structure de l'Etat en charge de la coordination des actions humanitaires conformément au Décret N°2014-0280/P-RM du 25 avril 2014 fixant les attributions spécifiques des membres du gouvernement. A ce titre, il est chargé notamment :

- de la planification et la coordination du retour des réfugiés et leurs réinsertion socioéconomique,
- de la coordination des actions humanitaires dans les situations de crise,
- de la coordination de la mobilisation et de l'utilisation des aides alimentaires destinées aux populations victimes de la crise au Nord du Mali.

La présente stratégie nationale de gestion des PDI et des rapatriés s'inscrit dans le cadre du plan d'action gouvernementale 2013-2018 dans son volet mise en œuvre de la réponse humanitaire. C'est ainsi qu'elle s'inspire à la fois de la politique nationale d'action humanitaire et du Programme de Développement Accéléré pour les Régions du Nord – PDA-RN lancé en octobre 2013 par le gouvernement malien.

#### **5.2 Cadre de coordination :**

La nature transversale des questions de réinsertion socioéconomique des personnes affectées par le conflit confère une dimension multisectorielle à la présente stratégie sous la coordination du Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord.

Aussi elle impliquera, entre autres, les départements ministériels ci-après : les ministères en charges de l'administration du territoire, de la sécurité, de l'économie et des finances, de la réconciliation nationale, du développement rural, de la santé, de l'éducation nationale, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la femme de l'enfant et de la famille, de la jeunesse, de la culture, de l'artisanat et du tourisme, de la Justice et des droits de l'homme.

La décision du Secrétaire Général des Nations Unies fait clairement appel aux acteurs humanitaires et au développement pour soutenir le Gouvernement dans l'application de la convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (convention de Kampala), ratifiée par le Mali en Novembre 2012, notamment sur l'identification et la mise en œuvre des solutions durables, ainsi que les

instruments internationaux et régionaux sur les droits de l'homme. Ainsi, tous les acteurs humanitaires (PTF, ONGs, société civile, secteur privé...) contribueront à la mise en œuvre de ladite stratégie.

Au plan régional et subrégional, la coordination de la stratégie nationale sera assurée par les Gouverneurs de région et les préfets à travers les organes de coordination existants. Les maires assureront la coordination au niveau des communes.

## **VI. Suivi évaluation :**

### **6.1 Réunions de coordination mensuelle**

Il sera institué des réunions mensuelles de coordination sous le leadership du Ministère de la Solidarité de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord. Ces réunions regrouperont tous les acteurs (Gouvernement, Partenaires Techniques et Financiers, ONG, Société Civile ...) impliqués dans la gestion des Personnes Déplacées Internes et des rapatriés. Forum d'échange, de partage d'informations et de suivi des interventions, ces réunions de coordination devraient permettre de créer une synergie d'actions entre les différents intervenants en vue d'assurer une meilleure gestion des questions des PDI et rapatriés. Il sera prévu des réunions de coordination au niveau régional et local sous la responsabilité des autorités par niveau.

### **6.2 Missions conjointes de suivi (ministères, PTF...)**

Des missions périodiques conjointes de terrain seront organisées à l'effet de constater et d'apporter les correctifs nécessaires aux lacunes et dysfonctionnement qui auraient été identifiés dans la mise en œuvre de la stratégie. Ces missions conjointes, organisées par le Ministère de la Solidarité de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord pourrait également regrouper les Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans le domaine et tout autre acteur intéressé par la question des rapatriés et des PDI.

### **6.3 Evaluation à mi-parcours**

Une évaluation interne à mi-parcours des interventions sera réalisée à l'issue de laquelle des modifications pourraient être apportées tant au niveau des stratégies qu'au niveau des actions prioritaires en vue d'atteindre les objectifs fixés pour le bien être des populations cibles.

### **6.4 Evaluation finale**

Une évaluation externe finale de la stratégie sera organisée à la fin du processus en vue de faire le point global de sa mise en œuvre, de tirer les leçons apprises mais aussi de formuler des recommandations pour les prochaines étapes.

## **VII. Le plan d'actions :**

La présente stratégie qui vise à contribuer à la stabilisation post-conflit par le biais de la réinsertion socioéconomique des populations affectées par le conflit, afin de créer un environnement favorable au développement durable du pays couvrira une période de trois (3) ans (2015 ; 2016 et 2017). Le plan d'actions pour la première année (2015) est décliné selon le cadre logique d'intervention ci-dessous :

Objectifs	Actions / Activités Prioritaires	Période	Responsables	Partenaires	Partenaires d'exécution	Coûts
1. Recueillir les données sur les risques et les vulnérabilités des populations en évaluant les besoins, en les analysant et en intégrant les résultats dans la programmation humanitaire et de développement	renforcer la présence de l'Etat et des acteurs humanitaires dans les zones potentielles de retour,	2015	MATD	MUNISMA- PNUD+Partenaires bi et multilatéraux		
	rendre opérationnel les mécanismes de recensement des PDI et des rapatriés dans les zones de passage et de retour,	2015	MSAHRN	UNHCR/OIM	DNDS	
	intensifier et rationaliser le suivi (monitoring) de protection, de retour et la situation aux frontières et les points d'entrée en se focalisant sur les questions qui conditionnent le retour des déplacés et des réfugiés ; et sur les problèmes urgents auxquels font face les retournés et les rapatriés ;	2015	MSAHRN	UNHCR	DNDS	
	disséminer les informations sur les zones de retour par radio et d'autres moyens de communication,	2015	MSAHRN- MAEIACI	UNHCR		
	prendre des mesures appropriées et faire le plaidoyer auprès des acteurs concernés en vue d'une amélioration progressive des conditions de sécurité et d'accès à l'assistance humanitaire et aux projets de relèvement communautaire dans toutes les zones de retour des réfugiés et des déplacés,	2015-2017	MSAHRN	MS-MDAC	MUNISMA	
	renforcer le mécanisme de collecte de données sur les PDI et les rapatriés,	2015	MSAHRN	DNDS- UNHCR-OIM		
	appuyer la mise en place de la base de données du département	2015-2017	MSAHRN	UNHCR-OIM		

2. Fournir aux personnes en situation d'urgence une assistance coordonnée et intégrée, nécessaire à leur survie	mettre en place des mécanismes de gestion du retour et de la réintégration des PDI et rapatriés de manière inclusive à la base, en prenant en compte des besoins des communautés. Ces mécanismes assureront la coordination entre les communautés, l'administration, les services techniques, les humanitaires, la société civile et les acteurs du développement dans tout le processus de gestion du retour et de la réintégration.	2015-2017	MSAHRN- MRN – Départements Sectoriels	UNHCR-OIM		
	mettre en place des espaces communautaires dans chaque commune de retour. Ceux-ci serviront comme centres de réception pour les rapatriés et les retournés ; comme lieu de rencontres intercommunautaires ; comme lieux de médiation et de conseil juridique aux populations ; comme lieux d'enregistrement et de sensibilisation sur les dangers des mines ; et comme bureaux pour la mise en œuvre et la coordination des activités humanitaires,	2015	MSAHRN	UNHCR-OIM		
	fournir de l'assistance alimentaire et des articles non alimentaires,	2015-2017	MSAHRN	PAM-OIM- UNHCR- CICR-ECHO- UNICEF		
	apporter un soutien médical et psycho social aux populations vulnérables,	2015-2017	MSAHRN- MSHP-	ECHO-OIM- USAID-PAM- UNICEF- UNFPA- OMS-		

	fournir des kits scolaires,	2015-2017	MEN-MSAHRN	UNICEF-PAM-ECHO-BM		
	mettre en place des actions de prévention et de gestion des Violences Basées sur le Genre (VBG)	2015-2017	MPFEF-MSHP-MSAHRN	UNFPA-OIM-UNHCR-USAID-UNICEF-MUNISMA		
	sensibiliser les populations sur le danger des mines et des explosifs rémanents de guerre	2015-2017	MDAC-MS, MEN	UNHCR-MUNISMA-UNICEF-UNMAS-HI-NCA-		
3. Assurer la réinsertion socio économique des PDI et rapatriés en renforçant la cohésion sociale	renforcer le dialogue intercommunautaire ; les capacités de médiation au niveau local ; les projets communautaires de renforcement de la cohésion sociale,	2015-2017	MRN-MSAHRN	UNHCR-USAID-IMRAP- OIM-MUNISMA		
	mettre en place des projets communautaires à impact rapide dans les secteurs de développement,	2015-2017	MSAHRN-MDR-	UNHCR-OIM-PAM-HELP-MUNISMA		
	appuyer la réhabilitation et la reconstruction des abris,	2015-2017	MSAHRN	UNHCR-OIM-PAM		
	octroyer des documents administratifs,	2015-2017	MATD-MS	UNHCR-		

	appuyer la réparation des dommages,	2015-2017	MSARN – MJDH-MRN- MEF	UNHCR- MUNISMA - EU - OIM- UNESCO		
4. Renforcer la résilience des populations vulnérables à faire face aux chocs en répondant aux signaux d’alerte de manière anticipée, réduisant la durée du relèvement post-crise	mettre en place des structures d’accueil et d’orientation dans les zones de retour,	2015	MSAHRN	UNHCR-OIM		
	sécuriser les structures d’accueil et assurer la protection des rapatriés,	2015	MDAC -MS-	MUNISMA		
	réhabiliter et renforcer les services sociaux de base,	2015-2017	MSAHRN- MEN-MSHP- MEDD-MEE	CICR- UNHCR- PAM- UNICEF		
	organiser et renforcer les capacités des communautés (formation, gestion des conflits ...)	2015-2017	MSAHRN	Départements sectoriels, PTF, ONG		
	développer des AGR et de l’emploi en faveur des populations vulnérables,	2015-2017	MSAHRN	UNHCR- OIM-PAM- FAO-CICR- HELP- MUNISMA		
	Soutenir la production agricole, l’élevage, la pêche, l’artisanat et le Commerce	2015-2017	Ministères sectoriels	FAO- UNHCR- PAM-CICR		

**Les zones et les domaines d'intervention des acteurs humanitaires :**

Acteurs	Partenaires	Domaines et moyens d'intervention	Zones couvertes (localités)
<p>UNHCR</p>	<p>Mercy Corps  ACTED  IEDA  CR-LUX  STOP"SAHEL  DRC  HI  MSAHRN  CNCR</p>	<p>1. Protection  2. Distribution  3. AGR/Moyens de subsistance  4. Abris  5. Enregistrement  6. Assistance légale  7. Coexistence pacifique  8. Education  9. Eau et Assainissement  10. Protection/VBG</p>	<p>Kidal,  Gao,  Tombouctou ;  Mopti,  Segou,  Fragouara, Sikasso  Kayes,  Yélimané,  Bamako</p>



	<p>UNHCR ; PAM</p> <p>UNICEF ; HI ; AVSF ; ACF-es ; LVIA ; OXFAM</p> <p>UNICEF, ALIMA, ACF-es, MedicusMundi , CR-F, CR-B, AVSF, MSF-Fr, MDM-B, MDM-F, IRC, IMC, TdH, PU/AMI, SCF, ACTED</p> <p>ALIMA, UNICEF, IMC, IRC, ACF-es, CR-fr, ACTED.</p>	<p>7. Prévention &amp; réponse à la maladie à virus Ebola (a titre d'information comme les activités de HELP sont mentionnées)</p>	<p>Région de Tombouctou (cercle de Tombouctou, Dire, Goundal, Gourma Rharous)</p> <p>28 Districts Sanitaires soutenus par partenaires ONG ; Tous les Districts Sanitaires appuyés par UNICEF.</p> <p>Région de Kayes Cercle de Kita Région de Koulikoro (Tous les cercles). + intégration prévention et renforcement précautions universelles dans tous les programmes de santé des partenaires des régions du Nord.</p>
--	---	--	--

CICR	CroixRouge maliennne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à l'amélioration des conditions de détention ;</li> <li>• Accès aux soins de Santé</li> </ul> <p>Soutien à la nutrition en détention</p> <p>VBG (Soutien psychosocial aux femmes)</p>	<p>Regions du Nord</p> <p>Bamako, Sikasso, Koulikoro</p>
FAO	<p>CAES(Covergence d'action pour l'environnement et la santé),</p> <p>GRAIP (groupe de recherche pour l'amélioration de l'initiative des populations),</p> <p>GAAS Mali (Groupe d'animation d'Action Sahel Mali)</p> <p>Africare</p> <p>AFAR (Action pour la Formation et l'autopromotion rurale)</p> <p>STOP Sahel</p> <p>TASSAGT</p>	<p>Agriculture, Elevage, maraichage, pisciculture</p>	<p>Mopti, Tombouctou, Gao</p>
	<p>NRC, ISLAMIC RELIEF, HANDICAP INTERNATIONAL, OXFAM,</p>	<p>Assistance alimentaire (saisonnaire - période de soudure)</p>	<p>Nord + 3 cercles de Mopti (Youwarou, Tenenkou, Douentza et Bandiagara)</p>

PAM	ADG, CARE INTERNATION AL, DRC, ACTED, AFRICARE, ACF, WVI	Assistance alimentaire (paquet de retour de trois mois dans le cadre du rapatriement organisé)	16 communes prioritaires (ref. HCR)
		Prévention de la malnutrition (rations de supplémentation aux enfants de 6 à 23 mois et aux femmes enceintes et allaitantes)	Nord + 4 cercles de Mopti (Youwarou, Tenenkou, Douentza et Bandiagara)
	ADG, ADR, ALIMA/AMCP , WVM,ACF, WVI, AAG, IEDA, AVSF GAO, AVSF	Traitement de la malnutrition aigue modérée chez les enfants de 6 à 59 mois et les femmes enceintes et allaitantes dans les CSCOMs	Nord + 4 cercles de Mopti (Youwarou, Tenenkou, Douentza et Bandiagara)
	TOMBOUCTO U, IMC, IRC, MdM, SAVE, WHH	Alimentation scolaire (intégration des enfants PDIs/rapatriés dans les écoles a cantines scolaires)	
		Réhabilitation / création d'actifs communautaires	
		Développement des AGR	Nord et Bande Sahelienne
		Entretien, restauration, création des ouvrages (agricoles)	
	STOP SAHEL, AMEED, WOIYO KONDEYE, CAID, ADAZ, BOUCTOU ACTION, CARITAS, CAP DE BANKASS, OMAES, APROMORS, CSPEEDA, ADIZOSS, ADM, CAP DE GAO, FAABA, GARI, SEAD,	Reconstruction des abris (vivre contre travail)	
			Bande sahélienne et le Nord
			Bande sahélienne et le Nord
		Bande sahélienne et le Nord	
		Bande sahélienne et le Nord	



	ONG Soutoura, OIM	<p>Sensibilisation, Enregistrement, Formation et Cartographie</p> <p>4. Renforcement de la surveillance épidémiologique au niveau des cordons sanitaires et la sensibilisation des voyageurs et des communautés frontalières entre le Mali et la Guinée Conakry.</p> <p><b>*Moyens d'intervention :</b></p> <p>Sensibilisation, Enregistrement, Formation et Cartographie</p>	Bamako, Kayes, Koulikoro et Sikasso
OIM RESILIENCE	OIM  OIM	<p>1. Projet d'adaptation et d'atténuation aux effets et aux impacts des changements climatiques en lien avec la migration</p> <p><b>*Moyens d'intervention :</b></p> <p>Renforcement de capacités, Etudes, activités de reboisement et de maraichage</p> <p>2. Renforcement des capacités des communautés affectées par le conflit, des PDIs et des retournées. Consolidation de paix et cohésion sociale (Implémenter à travers 5 projets)</p>	<p>Sikasso, Mopti et Tombouctou</p> <p>Mopti, Gao et Tombouctou</p>